

15. ARCHITECTURE ARTS & CRAFTS

Caractéristiques distinctives (suite)

- Ornements souvent limités aux éléments de la charpente (colombage, chevrons apparents, supports de galerie);
- Chaque cas est unique et possède ses propres caractéristiques.

Source : Rapport de synthèse du pré-inventaire du patrimoine architectural de la ville de Laval (Patri-Arch, 2015).

Conseils de rénovation patrimoniale

| 1. Toiture | |
|------------|---|
| 1.1 | Conserver les formes et les pentes d'origine de la toiture, incluant les larges débords de toiture, lorsque présents ainsi que la forme et les matériaux des toitures des espaces protégés. |
| 1.2 | Privilégier les revêtements en tôle en plaques, en bardaues de cèdre ou d'ardoise. Le remplacement d'un bardau d'asphalte rectangulaire et de couleur uniforme déjà existant est déconseillé parce que ce n'est pas un matériau traditionnel mais peut être acceptable même s'il est moins durable. |
| 1.3 | Conserver les lucarnes dans leur forme d'origine, si elles sont présentes. En cas d'ajout ou de remplacement, reproduire le modèle d'origine ou privilégier un modèle à croupe, triangulaire ou en appentis. Les disposer de façon harmonieuse. |
| 1.4 | Prioriser les modifications et ajouts sur les versants arrière et latéraux. |

| 2. Revêtements muraux | |
|-----------------------|--|
| 2.1 | Privilégier des matériaux naturels et traditionnels comme la pierre, la brique, le stuc, les bardaues de cèdre et les planches de bois dans le respect de leur utilisation d'origine. Une combinaison de revêtements muraux peut être présente sur un bâtiment |
| 2.2 | Éviter les revêtements contemporains comme le vinyle, la fibre de bois comprimée, la fausse pierre de béton et autres revêtements à l'aspect synthétique, à la durée de vie limitée et à l'entretien plus difficile, voire impossible. |
| 2.3 | Porter une attention particulière aux détails de finition présents afin de les préserver ou de les remplacer à l'identique selon leur état (colombage, jeux de briques, etc.). |

15. ARCHITECTURE ARTS & CRAFTS

Conseils de rénovation patrimoniale (suite)

3. Portes et fenêtres

- 3.1 Conserver la disposition régulière, le positionnement vertical et les dimensions des ouvertures d'origine ainsi que leur style architectural.
- 3.2 Privilégier le bois peint, autant pour les portes que pour les fenêtres
- 3.3 Conserver les portes en bois anciennes ou choisir un modèle de porte similaire, souvent vitrée en partie haute et conserver l'imposte lorsque présente.
- 3.4 Prioriser des croisillons à l'extérieur du vitrage pour les fenêtres à carreaux.
- 3.5 Traiter l'encadrement des ouvertures avec les mêmes éléments que l'existant ou l'ancien (chambranles en bois, plates-bandes, volets, etc.).

4. Éléments en saillie

- 4.1 Tendre vers une cohérence et une harmonisation des éléments composant les galeries, perrons et terrasses. Conserver ou rétablir, si possible, leur emplacement et leurs dimensions d'origine.
- 4.2 Prioriser le bois qui demande un entretien plus régulier mais qui permet le remplacement de composantes « à la pièce » contrairement aux matériaux synthétiques qui ne peuvent être entretenus
- 4.3 Intégrer une ornementation en bois respectant le style architectural d'origine
- 4.4 Poser le même revêtement sur la toiture des éléments en saillie que sur la toiture principale.
- 4.5 Conserver le style et entretenir les cheminées comme élément architectural extérieur et intérieur, le cas échéant, selon leur composition traditionnelle (maçonnerie de brique ou de pierre, recouvrement en crépi ou en tôle, etc.). Vérifier la réglementation en vigueur concernant leur usage fonctionnel.



15. ARCHITECTURE ARTS & CRAFTS

Conseils de rénovation patrimoniale (suite)

| 5. Agrandissements | |
|--------------------|--|
| 5.1 | Mettre en valeur le corps principal du bâtiment en planifiant une annexe de taille inférieure. |
| 5.2 | Conserver l'intégrité de la façade principale en évitant tout agrandissement avant, sauf s'il s'agit d'une galerie ou d'un porche. |
| 5.3 | Privilégier les agrandissements en façade arrière, le moins visible possible de la rue. Pour favoriser une intégration harmonieuse, procéder à l'analyse de la volumétrie articulée et complexe du bâtiment qui permet souvent plusieurs options d'agrandissement. |
| 5.4 | S'inspirer des caractéristiques architecturales du corps principal (forme et pente du toit, matériaux des revêtements, style cohérent des ouvertures et de l'ornementation, etc.). |
| 5.5 | Consulter un architecte pour des modifications importantes. |



Il est important de noter que des règles s'appliquent à tout projet d'agrandissement et qu'il vous faut vous assurer de la conformité de votre projet aux normes en vigueur. Notez aussi qu'il est obligatoire d'obtenir un permis avant de lancer les travaux d'agrandissement de votre habitation.

Par ailleurs, avant de déposer votre demande de permis, il est nécessaire de vérifier la réglementation applicable à votre propriété en consultant l'outil [Info-règlements](#) ou en contactant la Ville à travers la section Mon Dossier du site web ou en appelant au 311.